

Compte-Rendu de la CAP locale du 13 mars 2006

Cette Commission Administrative Paritaire (CAP) était relative aux promotions au titre de l'année 2006 dans les grades :

- d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe,
- d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe.

Ces propositions seront examinées lors de la CAP nationale qui devrait avoir lieu fin juin 2006.

Participaient à la réunion, représentant le personnel :

M. Francisco pour FO,

R. Atlan, S. Bernadou, J. Couderc, MJ. Mollejo et M. Montagnac pour la CFDT.

1 – Pour la **promotion au grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, 22 agents** sont susceptibles statutairement d'être proposés.

Pour 2006, le nombre de promotions prévues au niveau national devrait être de l'ordre de 800 postes.

Après discussion, une liste de neuf noms a recueilli l'unanimité des représentants de l'administration et du personnel : H. Souldadier, MJ. Mollejo, M. Durand, N. Molinié, C. Bailly, T. Girodo, B. Ferraro, S. Bernadou, Y. Debrouat.

2 – Pour la **promotion au grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe, 29 agents** étaient statutairement proposables.

Pour 2006, le nombre de promotions prévues au niveau national devrait être de l'ordre de 680 postes.

Après discussion, les représentantes du personnel sont parvenues à trouver un accord avec l'administration sur une liste de neuf noms : N. Passedat, B. Sergas, MP. Pain, C. Lespinasse, C. Lasseigne, F. Valières, J. Cerutti, L. Beaufiles, M. Valette.

3 – En ce qui concerne les réclamations sur la notation 2004, il n'y a pas de points de réserve, donc pas de possibilité de satisfaire les agents. Par contre, si le chef de service est d'accord, la mention suivante sera rajoutée sur la fiche de notation : « note attribuée après contrainte d'harmonisation ».

Une fois de plus, nous avons dénoncé ce système de notation qui n'a aucune valeur et ne veut plus rien dire puisqu'il y a contrainte d'harmonisation, mais qui sert pourtant de référence pour l'attribution de bonifications et de primes !

Nous avons cru comprendre que les agents pour lesquels la mention ci-dessus a été portée sur leur fiche de notation, se sont vus attribuer le coefficient de prime équivalent aux agents notés + 2.

D'où l'intérêt de se manifester si l'on n'est pas d'accord avec la marge d'évolution de sa notation.

4 – Nous avons ensuite évoqué l'attribution des bonifications. En effet, suite à la requête de la CFDT, le Conseil d'État a annulé l'article 8 de l'arrêté ministériel qui permettait l'attribution des bonifications aux agents notés + 2 et + 3, sans concertation avec les représentants du personnel.

L'administration nous a bien confirmé qu'il y aurait désormais une CAP relative à l'attribution de ces bonifications.

5 – Poste d'Assistante du Chef de service au Service d'aide aux collectivités locales – bureau administratif :

Cinq personnes avaient postulé et c'est MD. Paganel qui a été choisie à l'unanimité.

6 – En questions diverses, nous avons demandé s'il y aurait une bourse aux postes anticipée, comme pour les chefs de bureau.

L'objectif de la direction est de la faire d'ici fin mars si toutes les conditions le permettent.

*
* *

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :

Régine Atlan, Bureau Définition des Politiques et Etudes Générales - poste 24-91

Martine Montagnac, Bureau de la Comptabilité - poste 23-94

Joëlle Couderc, Bureau du Logement - poste 24-67

Marie-José Mollejo, Bureau des Constructions Publiques - poste 24-27

Nadine Raynal, Bureau des Ressources Humaines – poste 24-03

Sylvie Bernadou, Subdivision de Moissac – Tél. 05.63.04.87.67

Pour obtenir depuis l'extérieur un des postes du siège de la DDE 82 ci-dessus ajouter 05 63 22 XX XX